L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 31 JUILLET 1873. 40me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 31 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, à Alger, à l'écurie de M. Nougué, rue vacherie.

Par E. Roger & Co., à leurs salles de vente—Bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., rue Douane—Marchandises sèches, notions, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle de vente rue de Chartres—Linge de clientèle, lingerie et chapeaux.

Mystérieuse Politique.

La politique mystérieuse dont nous vous parlait cet après midi M. Kellogg. Cette politique, en effet, penche de tous les côtés et n'en adopte aucun. Elle donne à croire aussi, de temps en temps, qu'elle est sur le point d'adopter une de ces grandes mesures financières que l'Etat attend comme on attend le messie, pour pousser un de ces soupirs de soulagement qui veulent dire : ah, l'air nous revient et nous pourrons vivre encore ! — mais la mesure ne vient pas et reste accrochée on ne sait à quel obstacle. Alors on se met en quatre pour découvrir ce qui a pu faire échouer la mesure et l'on ne découvre rien, ou l'on découvre si peu qu'on finit par croire qu'il n'en a jamais été question et que M. Kellogg n'a jamais eu l'intention sérieuse d'exécuter la moindre de ses promesses.

M. Kellogg ne serait-il pas empêché d'agir par une de ce ces misérables raisons dont nous parlions hier et qui se dressent à l'encontre de tous les bons projets dès qu'il s'agit de réforme ! L'Etat a été tellement corrompu par les erreurs financiers de l'administration Warmoth, qu'on rencontre presque en tout lieu des hommes intéressés à repousser la réforme. Ces misérables bons, émis sans raison et sans limite, sont partout parce que partout on a pu se les procurer à bas prix.

La dette de l'Etat, avant la guerre, était de cinq millions au plus, elle est aujourd'hui au-dessus de 27 millions, en laissant de côté tout ce qui n'a pas été régulièrement capitalisé ; les émissions s'élèvent donc à 22 millions de piastres sur une population non pas de 720,000, car il ne faut pas compter ceux qui, étant dépourvus de moyens pécuniaires, n'ont pu acheter ces bons, mais sur une population de 1,200 à 1,500 capitalistes qui, résultant à la Nouvelle-Orléans, sont toujours coalisés contre tout projet de réforme ou de répudiation quand même le salut ou l'avenir de l'Etat en dépendrait.

On dit maintenant, et nous citons ce fait comme une preuve de la difficulté de la situation, on dit que M. Kellogg est fort contrarié de l'approbation donnée par l'auditeur et le trésorier à l'injonction contre les intérêts des bons du fonds d'écoles vendus par l'Etat. Si M. Kellogg est contrarié, ne faut-il pas croire que cela vient de ce que l'injonction porte coup à de certaines garanties collatérales déposées dans certaine banque, comme qui dirait la Banque Nationale de la Louisiane, aujourd'hui remplissant les fonctions d'agent fiscal de l'Etat ? Les banques et les capitalistes, cela est connu au Nord comme au Sud, cela est connu partout, n'ont pas d'opinion politique fixe. Ils se donnent à ceux qui favorisent ou protègent le mieux leurs opérations et leurs intérêts. Quant aux principes, ils en parlent quelquefois, mais si bas, si bas, que leurs amis même les plus intimes ne peuvent les entendre. L'affaire des capitalistes, et cela se comprend, est de faire fructifier leurs fonds de la manière la plus sure, la plus prompte et en même temps la plus profitable.

Les capitalistes n'aiment donc pas et ne peuvent pas aimer les membres du gouvernement qui mettent à leur sécurité et en même temps à leurs opérations. Or, à l'occasion de l'injonction sollicitée, ils se plaignent peut-être, et M. Kellogg ne voudrait pas se brouiller avec eux, car il sent bien que ces hommes sont ses amis naturels, amis au moins par raison d'intérêt, à défaut d'autre raison. De là le mécontentement qu'il a dû éprouver à la nouvelle de l'initiative, du Procurateur de l'Auditeur et Compagnie qui, dans ce cas, agit de son chef, et qui n'a pas l'habitude de reculer dans ses entreprises. Le trésorier d'Etat et les détenteurs des warrants Warmoth en savent quelque chose.

D'autre part, M. Kellogg, en ce moment, refusant de signer un acte passé à la dernière session d'une Législature, qui est bien la sienne, car sans lui elle n'existerait pas, fait commencer un procès contre la Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans, Mobile et Chattanooga qui n'a pas construit, dans le délai de trois ans, délai prescrit par une loi de 1870, la voie ferrée de la Nile-Orléans au Texas. Cette loi accordait une avance de trois millions en bons à cette condition. La condition n'a pas été remplie, c'est vrai, mais M. Kellogg a entre ses mains un bill qui prolonge le délai et sauvegarde la Compagnie si ce bill devenait loi. Pourquoi ne le signe-t-il pas, surtout après l'avoir approuvé quand il était en discussion devant la Législature ? Il en approuvait si bien la présentation qu'il a fait délivrer lui-même à la Compagnie les premiers $750,000 pour le tronçon achevé de la Nile-Orléans à Donaldsonville.

A l'époque où ce versement a été fait entre les mains de la Compagnie, conformément à la loi de 1870, il était clair, il était certain, que le chemin ne pourrait être achevé en trois ans, puisque les trois ans étaient déjà écoulés. Alors pourquoi M. Kellogg a-t-il payé ? Il avait donc alors l'intention d'approuver le bill passé en 1873, bill accordant un délai pour l'achèvement de la route, mais son intention a changé depuis, et pour quelle raison ? nous l'ignorons.

Le fait est qu'aujourd'hui, par ordre de M. Kellogg, M. J. Q. A. Fellows, agissant comme avocat-général par interim, commence un procès contre le chemin de fer, en se fondant sur la raison de la non exécution des conditions, ce qui entraîne la forfaiture des bons stipulés dans l'acte de 1870. M. Fellows demande en même temps qu'un privilège de première classe soit accordé sur le tronçon de la Nouvelle-Orléans à Donaldsonville, pour l'avance des $750,000 faite par l'Exécutif à la Compagnie.

Cette dernière affaire est un grand procès à elle seule. Pourrait bien mieux valu ne pas payer plutôt que d'en voulait demander une telle solution.

Nos lecteurs comprendront d'eux-mêmes que nous ne voulons prendre ici ni le parti de M. Clinton contre l'Etat du fonds d'école, ni le parti de la Compagnie de la Nile-Orléans, Mobile et Chattanooga contre M. Kellogg, ni le parti de la Législature qui a voté le bill d'extension, mais nous demandons et la demande sera comme bons, pourquoi ce revirement dans les idées de l'Exécutif ? M. Kellogg est donc bien réellement l'homme des loyalistes, et cette dernière affaire est bien la plus inexplicable et la plus mystérieuse de toutes.

VINS, COGNAC, CONSERVES.—La maison T. BAILLY BLANCHARD Jr., rue Vieille-Levée 36, vient de recevoir par le vapeur "Louisiana" d'innombrables consignations de vins de diverses marques, cognac fine champagne, de 1815, cerises à l'eau-de-vie, sardines, etc, etc. M. Blanchard a toujours en magasin un grand approvisionnement de ces produits importés qui se recommandent aux connaisseurs et aux consommateurs en général par leur qualité et leur origine. La même maison attend d'autres consignations par la barque "Polyonnie" de Bordeaux.

☞ La maison A. Rochereau & Co., 16 et 18, rue St-Louis, vient de recevoir par le steamer *Louisiana*, de Bordeaux, du vin rouge et des sardines. — Voir l'annonce.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

Une Nouvelle Menace contre la Municipalité.

Dans un procès tout récent devant la Cour Supérieure entre la ville et le shérif, à propos des prisonniers coupables de délit soit contre les statuts soit contre les ordonnances de ville, le juge Hawkins, après une longue argumentation, a rendu un jugement d'après lequel la ville de la Nouvelle-Orléans est subordonnée au contrôle de la Législature. Par un bill passé en 1873 et devenu loi, a-t-il ajouté, l'Etat a enlevé à la ville la surintendance des cours criminelles, et les juges de police sont maintenant investis de ce pouvoir.—La ville est simplement une partie du gouvernement de l'Etat.

Le maire et le conseil n'ont pas précisément de droits qui leur soient propres et *il peut arriver que la prochaine Législature balaye toutes ces places.* Mais le shérif ne peut être supprimé que par une convention constitutionnelle. Il a la charge de tous les criminels. La ville cependant, peut construire une maison de travail, mais elle ne pourra y mettre que des vagabonds, des malades et des enfants."

Ce langage est d'une audace inouie. Nous savions bien depuis longtemps que la ville n'est rien, que l'Etat est tout et qu'il fait malheureusement de la ville un simple vassal, un enfer où les honnêtes familles sont désespérées d'être obligées de rester et d'où s'éloignent celles qui peuvent le faire, mais nous pensions qu'on en avait fini avec tous ces projets de changements, n'ayant pour but que d'annuler les opérations électorales de la ville et mettre des instruments aveugles, des aôïdes, ou tout au moins des créatures dévouées à la place des élus du peuple. Mais nous vivions d'illusion.

Il paraît que le bill, dont la Législature de la rue Dryades a armé le gouverneur contre le Conseil de ville, ne suffit pas et qu'on veut avoir quelque chose de mieux, bien que le Conseil actuel fasse son œuvre consciencieusement, modestement, pacifiquement, nous pourrions même dire silencieusement, pour ne soulever aucune colère et n'éveiller aucune susceptibilité. Trouverait-on, par hasard, le Conseil coupable d'avoir, à travers mille difficultés et dans un labyrinte de comptes et d'obligations dont la paternité ne lui appartient pas, su faire face à tout et économiser encore près de $500,000 en six mois !

C'est possible, en effet, et une administration pareille ne convient en aucune manière à la moralité de ces hommes que Grant a envoyés ici pour régenter l'Etat. C'est d'un trop mauvais exemple. On veut des conseillers qui dévorent la municipalité et non d'honnêtes gens qui l'épargnent, qui la protégent et qui la sauvent. On veut un ménage de représentation qui puisse faire espérer de la docilité, de la complaisance, du servilisme et même de la complicité. On veut enfin mettre à la tête de la municipalité des hommes comme il y en avait naguère et qui ne seraient pas bon seulement à mettre à la queue.

Voilà probablement ce que signifie la menace de M. Hawkins quand il dit que la prochaine Législature balayera toutes ces places, c'est-à-dire tous ces hommes régulièrement élus, dont le zèle et les bonnes intentions font outrage aux conspirateurs grantistes. Que Dieu nous préserve des vieux charitables de M. Hawkins !

— Nous avons eu le plaisir de serrer la main, hier, à M. Théo. Danziger, vieux résident de la Nouvelle-Orléans et principal de la maison de commerce, si bien achalandée, située au No 36 de la rue du Canal. M. Danziger nous a annoncé qu'il partait le soir même pour New-York, où il se propose de rester jusqu'au mois de janvier prochain.

REPRÉSENTATION DE GALA.

Il faut remonter, par le souvenir, à 1855, lors de l'arrivée de la reine Victoria à Paris, ou à celle de l'empereur de Russie en 1867, pour trouver une représentation de gala qui égalât peut-être en magnificence, mais qui, certes, ne dépassât pas celle d'hier. A voir les brillantes toilettes des femmes, dont les noms figurent pour la plupart dans l'almanach de Gotha, à voir les hommes tout chamarrés de décorations, de croix, de plaques, on n'aurait jamais cru que sous soumise en République, il est vrai que la salle de l'Opéra, si vaste lire relativement très resserré d'élégance, d'étaient les élus parmi les élus, la fine fleur, la crème des diverses aristocraties de Paris : naissance, talent, rang, fortune.

La rue Le Peletier était illuminée à giorno. Sur le fronton de l'Opéra, l'éclairage au gaz dessinait les armes de la France. La garde républicaine à pied formait la haie.

Le directeur de l'Académie de Musique, M. Halanzier, suivi de six huissiers portant des flambeaux à plusieurs branches, est venu recevoir le shah à sa descente de la voiture et l'a remercié de l'honneur qu'il lui faisait en voulant bien assister à la représentation. Sa Majesté a salué et remercié à son tour d'un geste gracieux. M. Halanzier a conduit le roi et son cortége à travers une antichambre prise par le soldat circulaire des premières, dans la loge royale.

Ajoutons que, sur l'escalier, les gardes municipaux, étagés à chaque marche, se tenaient immobiles comme des cariatides. Le shah, ne reconnaissant pas à quelle armée ils appartenaient, s'est mépris un instant et a demandé s'ils étaient de la garnationale. — Oh ! non ! a répondu le maréchal avec une certaine énergie. — Le chroniqueur officiel dit ce sujet : "Energique que Sa Majesté paraisse n'a point compris, mais énergie peu commune, je vous l'assure."

L'intérieur du théâtre avait l'aspect d'un jardin d'hiver, d'une serre, si grande était la profusion des fleurs que M. Alphand avait mises à la disposition de M. Halanzier. Les parois en étaient littéralement tapissées. Ce n'étaient que tentures de fleurs, arbustes, feuillages et fleurs, fleurs surtout, et des plus belles.

Mais si luxueuse qu'elle fût, la décoration des escaliers et des corridors n'était rien auprès de l'aspect éblouissant de la salle.

La grande loge du milieu a été prise sur les cinq loges de face entre les colonnes, et s'avance jusque sur les deux derniers rangs des fauteuils d'amphithéâtre, qu'elle couvre presque entièrement.

Elle est recouverte d'une tente soutenue par des bâtons dorés à glands rouges. Le baldaquin en velours cramoisi est rehaussé de bouillons d'or.

Trois fauteuils sont au milieu : pour le shah, le maréchal-président et le président de l'Assemblée. Puis, d'autres fauteuils où prennent place les ministres et autres personnages de distinction admis avant les dignitaires persans. La grande loge contient cinquante sièges.

Un salon privé sur le foyer public et atteignant à la loge royale est tendu de lampes blanc et cerise, meublé de divans et de fauteuils rouge cerise, de consoles, de vases d'onyx, de jardinières, etc., et laisse voir, devant la fenêtre du centre, faisant face à la portière d'entrée, un buste colossal de S. M. Nasser-ed-Din, improvisation très réussie du statuaire M. Francia. C'est le salon du buffet. Dans les entr'actes, le shah, sa suite et les invités y prennent des glaces et des rafraîchissements.

Il était huit heures et demie quand le roi de Perse est entré dans la salle, avec tous les personnages qui devaient occuper la loge royale. M. Magne, retenu par ses graves occupations, est arrivé un peu en retard.

A l'apparition de Sa Majesté, le monde s'est levé et est resté debout quelques secondes pour applaudir,—et aussi un peu pour mieux voir l'auguste personnage et son costume éblouissant de pierreries. On l'a vu, du reste, à son aise, car le plastron de sa tunique noire, un plastron blanc orné de perles naturelles et d'une rare grosseur. Le collet était couvert de diamants, et le cliquet qui le fermait sur le front de l'Opéra, l'éclairage au gaz dessinait les armes de la France. La garde républicaine à pied formait la haie.

Le directeur de l'Académie de Musique, M. Halanzier, suivi de six huissiers portant des flambeaux à plusieurs branches, est venu recevoir le shah à sa descente de la voiture et l'a remercié de l'honneur qu'il lui faisait en voulant bien assister à la représentation. Sa Majesté a salué et remercié à son tour d'un geste gracieux. M. Halanzier a conduit le roi et son cortége à travers une antichambre prise par le soldat circulaire des premières, dans la loge royale.

Ajoutons que, sur l'escalier, les gardes municipaux, étagés à chaque marche, se tenaient immobiles comme des cariatides. Le shah, ne reconnaissant pas à quelle armée ils appartenaient, s'est mépris un instant et a demandé s'ils étaient de la garde nationale. — Oh ! non ! a répondu le maréchal avec une certaine énergie. — Le chroniqueur officiel dit ce sujet : "Energique que Sa Majesté paraisse n'a point compris, mais énergie peu commune, je vous l'assure."

La blessure est mortelle, nous dit-on, et ne laisse que peu d'espoir.

Un hardi coquin, connu sous le nom de Gustave Bordelois, s'est introduit hier matin, entre deux et trois heures, dans la maison de M. A. Baunon, située au coin des rues Purdido et Liberté. Celui-ci, réveillé en sursaut par un bruit inaccoutumé, a découvert le voleur dans l'acte de forcer le tiroir d'une commode et s'est élancé sur lui. Une lutte désespérée a eu lieu. Le bandit avait à sa ceinture un pistolet et un stylet ; mais il était pressé si vivement par M. Baunon qu'il n'a pu se servir de ses armes. Il aurait infailliblement eu le dessus cependant, et se serait enfui en tuant sa victime, selon toute probabilité, si, par un heureux hasard, le caporal Miller, de la police métropolitaine, ayant entendu du bruit, n'était venu à son secours avec plusieurs de ses hommes.

Gustave Bordelois a été terrassé et garotté, en un clin d'œil. Où l'a fouillé et on a trouvé sur sa personne, outre son pistolet et son stylet, un trousseau de clefs et plusieurs outils en usage dans la pègre.

Joe Laborde et Henry Giles, deux personnages hâtés rodites, ont été arrêtés également, accusés d'être les complices de Bordelois.

Le trio a comparu hier devant le commissaire Gernon et a été envoyé à la Prison de Parenes, pour attendre, dans les murs d'un cachot, le jugement qui sera prononcé par la Cour Criminelle.

FAITS DIVERS.—Un voleur inconnu essayait, ayant hier soir, de forcer la porte de la grocerie de madame Meyers, située au coin des rues Quatrième et Rousseau, quand un métropolitain s'est approché et l'a mis en fuite. Le sabire de Badger a eu la bonté de ne pas se servir de son revolver pour arrêter le voleur dans sa course. C'est de l'humanité !

Deux faciétieux personnages, nommés Martin Dwyer et Martin Tinker s'étant enivrés, avant-hier soir, du jus de la treille, ont attaqué un certain William Martin, au coin des rues Poydras et Bertrand, et lui auraient fait mordre la poussière, selon toute probabilité, sans l'intervention d'un sergent de la paix. Inutile de dire que des trois Martin, deux ont couché dans un cachot d'une station de police.

Un Français du nom de Pierre Gubs, qui a une stalle au marché français, pour y vendre des légumes, a été assailli hier matin par deux sicilien sanguinaire qui lui a donné plusieurs coups de poing à la tête et un petit coup de couteau. — Le dagos s'est enfui et le blessé a été conduit à sa résidence par ses amis.

Moise Eastman, un enfant d'Israël, a été conduit, hier matin, devant le commissaire de police Gerard, accusé d'avoir en sa possession une somme de $25, volée au préjudice de M. Hillaire.

Moise devra attendre à la prison de parroisse que le jour de son jugement soit fixé par le juge de la Cour criminelle.

Louise Augustine ayant eu le malheur d'administrer une correction corporelle à madame Alfred Washington, hier matin, en la menaçant de doubler la dose, si celle-ci se plaignait à qui que ce soit, a été incarcérée pour cette offense.

COUR CRIMINELLE. — Les condamnations vont toujours leur train à la Cour Criminelle.

Wm Brady, un voleur boiteux comme Vulcain, mais qui n'en court pas moins bien quand les limiers de la police lui donnent la chasse, convaincu de s'être approprié le bien de son prochain, a été condamné à huit mois de séjour au palais d'Etat de Baton-Rouge.

Brady a protesté de son innocence, mais le juge Abell a fait la sourde oreille.

Wm Ford, un gentilhomme de couleur, un ex-locataire du pénitencier de Baton-Rouge, a exprimé le regret d'être sorti si tôt de cette maison de plaisance. Le juge Abell, toujours complaisant, lui a permis d'y retourner.

Wm Ford est un homme heureux !

Le "Southern Dramatic Club" a fait son début, hier soir, sur les planches, au Théâtre National, devant une salle comble et un public d'élite. On jouait deux drames, bien choisis, inutile de ! "The Seven Clerks" et "Paddy, the Piper." Au lever du rideau, les amateurs ont été accueillis par des bravos enthousiastes et par une véritable pluie de fleurs.

Les deux pièces ont été interprétées, de façon à faire honneur aux membres du jeune club, qui se sont mis, tout d'abord, au premier rang, par un jeu brillant et plein de chaleur.

Les principaux rôles, dans les deux drames ont été remplis par MM. S. J. Cohen, John P. Golding, M. J. Bowden, L. J. Llambias, et par Miles Julia King, Esther Blumenthal et Kate Schubert.

Nous adressons nos compliments sincères aux jeunes gens qui composent le "Southern Dramatic Club," et nous les prions d'accepter nos souhaits de prospérité.

La Journée du Shah.

Hier, samedi, après son déjeuner, S. M. Nasser-ed-Din a reçu la visite du consistoire israélite, conduit par le président M. Crémieux, M. Isidor, grand rabbin de France, et M. Zadoc Khan, grabbi de Paris. M. Crmieux profité de l'occasion pour plaider la cause des israélites en Perse.

Ensuite il s'est rendu à l'église métropolitaine, où il a été reçu par le chapitre. Le shah a visité les trésors de la cathédrale et a manifesté à plusieurs reprises son admiration.

Dans l'après-midi, le monarque persan s'est rendu avec le grand-vizir et ses ministres à l'hôtel de la monnaie. M. Magne, ministre des finances, et le directeur de l'établissement, l'ont accompagné pour lui faire visiter en détail les diverses parties de la Monnaie, et l'ont fait assister au frappage des pièces et des médailles commémoratives, ce qui a paru intéresser vivement le souverain.

Le palais du Luxembourg et l'hôtel des Monnaies ont été également visités par le shah de Perse, dont l'activité, comme on le voit, n'a rien d'oriental. Au Luxembourg, il a été reçu par le préfet de la Seine, M. Ferdinand Duval, MM. Vautrain, Tenthorey et Alphand.

Dans la salle des délibérations, il a demandé des renseignements sur le mécanisme des institutions municipales, et M. Ferdinand Duval les lui a donnés, il les a écoutés ainsi : "Le conseil municipal est comme l'Assemblée nationale : il discute, et vous faites comme le maréchal président, vous exécutez."

Le shah a assisté, plus tard, et dans le même établissement à l'examen des jeunes gens pour l'obtention de bourses communales. Le candidat que l'on examinait a été interrogé sur la Perse, sa position géographique, ses frontières, etc. On a traduit ses réponses à Sa Majesté et Nasser-ed-Din a souri et approuvé d'un signe de tête.

Enfin, à l'école des Mines, le shah a été reçu par le directeur, M. Daubrée, inspecteur-général, qui lui a présenté les professeurs et lui a fait visiter le musée minéralogique. Les pierres précieuses, les minéraux d'or et d'argent ont vivement intéressé notre auguste hôte, qui a surpris avec étonnement que l'Australie fournit à elle seule quatre-vingts millions d'or à l'Europe. C'est un des établissements que Nasser-ed-Din a visité avec le plus d'attention et dont il a été le plus satisfait. Il faut dire aussi que c'est de cette école que sortit Mirza-Nizam, qui, depuis un an, est ingénieur des mines de Perse.

Et pendant cette journée, qui devait se terminer par la représentation de gala à l'Opéra, Sa Majesté avait trouvé le temps de s'entretenir, au palais Bourbon, avec M. Ogier, le célèbre orientaliste qui a fait sur l'ancienne langue persane et les inscriptions cunéiformes des travaux fort remarquables.

REPRÉSENTATION DE GALA.

COLLÉGE COMMERCIAL.—On verra plus loin une annonce relative au Collége Commercial de J. W. Blackman, établi ici à la Nouvelle-Orléans, en 1851, et qui est ouvert matin et soir pendant toute l'année. Ce collége a une grande réputation et ses succès se recommandent à tous les jeunes gens qui se destinent au commerce. Il est situé rue du Camp, 78. Entrée, par la rue Natchez, 44.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107

EN DÉBARQUEMENT—Vins rouges, vins blancs, en barils et en caisses; vermouth, anisette, liqueurs fines, vinaigre, petits pois et toutes sortes de conserves à vendre par M. C. Cavaroc, Exchange-Place 5 et 7. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les parents ont bien tort de laisser des armes à feu traîner sur les meubles, dans une chambre où se trouvent des enfants. Hier, vers une heure de l'après-midi, un jeune garçon du nom de John Myers, demeurant Avenue Lafayette, entre Robertson et Villeré, jouant avec un pistolet chargé, l'a fait partir accidentellement, et la balle a été se loger dans le cou du petit imprudent.

La blessure est mortelle, nous dit-on, et ne laisse que peu d'espoir.

Un hardi coquin, connu sous le nom de Gustave Bordelois, s'est introduit hier matin, entre deux et trois heures, dans la maison de M. A. Baunon, située au coin des rues Purdido et Liberté. Celui-ci, réveillé en sursaut par un bruit inaccoutumé, a découvert le voleur dans l'acte de forcer le tiroir d'une commode et s'est élancé sur lui. Une lutte désespérée a eu lieu. Le bandit avait à sa ceinture un pistolet et un stylet ; mais il était pressé si vivement par M. Baunon qu'il n'a pu se servir de ses armes. Il aurait infailliblement eu le dessus cependant, et se serait enfui en tuant sa victime, selon toute probabilité, si, par un heureux hasard, le caporal Miller, de la police métropolitaine, ayant entendu du bruit, n'était venu à son secours avec plusieurs de ses hommes.

Gustave Bordelois a été terrassé et garotté, en un clin d'œil. On l'a fouillé et on a trouvé sur sa personne, outre son pistolet et son stylet, un trousseau de clefs et plusieurs outils en usage dans la pègre.

Joe Laborde et Henry Giles, deux personnages hâtés rodites, ont été arrêtés également, accusés d'être les complices de Bordelois.

Le trio a comparu hier devant le commissaire Gernon et a été envoyé à la Prison de Parenes, pour attendre, dans les murs d'un cachot, le jugement qui sera prononcé par la Cour Criminelle.

FAITS DIVERS.—Un voleur inconnu essayait, ayant hier soir, de forcer la porte de la grocerie de madame Meyers, située au coin des rues Quatrième et Rousseau, quand un métropolitain s'est approché et l'a mis en fuite. Le sabire de Badger a eu la bonté de ne pas se servir de son revolver pour arrêter le voleur dans sa course. C'est de l'humanité !

Deux faciétieux personnages, nommés Martin Dwyer et Martin Tinker s'étant enivrés, avant-hier soir, du jus de la treille, ont attaqué un certain William Martin, au coin des rues Poydras et Bertrand, et lui auraient fait mordre la poussière, selon toute probabilité, sans l'intervention d'un sergent de la paix. Inutile de dire que des trois Martin, deux ont couché dans un cachot d'une station de police.

Un Français du nom de Pierre Gubs, qui a une stalle au marché français, pour y vendre des légumes, a été assailli hier matin par deux siciliens sanguinaires qui lui a donné plusieurs coups de poing à la tête et un petit coup de couteau. — Le dagos s'est enfui et le blessé a été conduit à sa résidence par ses amis.

Moise Eastman, un enfant d'Israël, a été conduit, hier matin, devant le commissaire de police Gerard, accusé d'avoir en sa possession une somme de $25, volée au préjudice de M. Hillaire.

Moise devra attendre à la prison de paroisse que le jour de son jugement soit fixé par le juge de la Cour criminelle.

Louise Augustine ayant eu le malheur d'administrer une correction corporelle à madame Alfred Washington, hier matin, en la menaçant de doubler la dose, si celle-ci se plaignait à qui que ce soit, a été incarcérée pour cette offense.

COUR CRIMINELLE. — Les condamnations vont toujours leur train à la Cour Criminelle.

MARIE, avant-hier, à 4 heures du soir, à l'église St-Augustin, par le Révérend J. B. Jubert, curé de cette Eglise, M. OCTAVE LOUIS PIROT, à Mlle MARIE JEANNE ERNESTINE, tous les deux de cette ville.

Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1873.

Décédé hier matin, à six heures et demie, à l'âge de soixante-huit ans, Dame VEUVE JOSEPH VOLLANT. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, à l'angle des rues Derbigny et Annette.

Décédée ce matin à 1 heure, Dame VEUVE FELIX HENRI LOSE (née Célestine D'Orvilly), âgée de soixante-neuf ans et neuf mois. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures précises de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire rue Ste. Anne, No 235, entre Robertson et Claiborne.

Société des France-Amis de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Frères, vous êtes notifiés d'avoir à assister à l'enterrement de notre frère J. G. MONTINER, décédé hier matin, à 7 heures.

Le Président,
LOUIS H. MATHIEU.
Le Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRES.

Un service funèbre sera célébré demain, le deux août, à sept heures et demie du matin, à l'Eglise de l'Assomption, pour le repos de l'âme de Veuve ESCUDERO, née CARMELITE OTERO. Les parents et les amis de la famille sont priés d'y assister.

Un bon pour du vin ordinaire.

PAYEZ DE SUITE
VOS TAXES DE VILLE
DE 1871 et de 1872,
EVITER LES FRAIS, INJURES
qu'il faudra payer après le 1er du mois prochain.
Adressez-vous à
Mr BRETTE.
14.....RUE St-CHARLES.....14
Pour le papier à bon prix qui vaut le plus payer.
De 7 heures du matin à 7 h. du soir. 27 juillet

COLLEGE COMMERCIAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
sous l'habile direction de
M. J. W. BLACKMAN, Pr.
78 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, de matin et soir, l'année entière, offre le précieux avantage aux jeunes gens et aux adultes de la Nlle-Orléans et des environs rapprochés de la ville, d'obtenir, en quelques mois, une éducation commerciale solide.

Le grande étendue des bâtiments permet toutes les facilités désirables et avantageuses aux élèves qui désirent aux heures de cours de travailler chez eux.

Les prix de l'établissement sont étiquetés pour ceux qui ne font pas le marché que pour ceux de tous les établissements de la ville.

J. W. BLACKMAN, Principal.
W. A. MITCHELL, Administrateur.
31 juil—1m

En Magasin :

150 Barriques Vin Rouge, CLAIRAC, B. P.
50 " Vin Rouge, ST-CROIX-DU-MONT.
100 " CASTELMORON.
100 caisses Sardines à l'huile, FERRAU.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
31 juil—3f 36 Vieille Levée.

Attendu par la barque Polymnie, de Bordeaux :

580 Barriques Vin Rouge, CLAIRAC, B. P.
20 demi do do do
50 demi do do do VIN BLANC, ST. GERMAIN.
25 caisses (certaines à l'eau-de-vie.
4 quarts } COGNAC Fine CHAMPAGNE.
8 octaves }
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
31 juil—3f 36 Vieille Levée.

En débarquement
DU STEAMER "LOUISIANA,"
Arrivé de Bordeaux :

300 CAISSES DE 12 FORTS CERISES A L'EAU-DE-VIE, de Lemony Bonte & Co.
8 QUARTS } COGNAC FINE CHAMPAGNE.
5 OCTAVES } Mlle CASTELLON Fils, 1815.
A vendre par
T. BAILLY-BLANCHARD Jr.,
31 juillet—f 36, Vieille-Levée.

EN DÉBARQUEMENT DU STEAMER
100 barriques Vin Rouge, Clos de Cubzac.
20 do do Montferrand P. B.
50 demi-barriques do Frondate do
10 do do
10 barriques do Bon Médoc do
10 do do
5 demi do do
25 barriques do Côte de Saint H. T.
75 do Château Phélan P. B.
75 do Château Phélan do
25 do Château Dubos do
25 Vin blanc Sauternes do
10 do Graves do
400 Vermouth Noilly Prat & Cie.
2 de pinière à pommes Marie Brizard & Roger.
30 do Liqueurs fines
30 do Eau-de-vie vieille.
200 Vinaigre Cusenier.
Vinaigre de vin blanc Achille Petit—
A vendre par C. CAVAROC & SON,
31 juil—2f Exchange Place.

En débarquement du steamship LOUISIANA, de Bordeaux.

120 barriques VIN ROUGE "Montferrand."
10 caisses SARDINES A L'HUILE 100 1/4
Marquette.
A vendre par
A. ROCHEREAU & CO.,
31 juil—3f 16 et 18 rue St Louis.

Tabac en Feuilles.

A VENDRE, à bas prix, 400 cigariers ayant licence, en quantités au gré des acheteurs, par
F. BELNIO.
31juil—6f. Au No 102 de la rue Tchoupitoulas.

☞ Le "MUSTER ROLL" des vétérans hongrois de la guerre de Magyare sera formé aujourd'hui, à 5 heures de l'après-midi. Un concert pour les frais d'organisation aura lieu ensuite, au profit du général Klapka. Billets, $1 00 par personne, en vente chez le trésorier, à son bureau, salle, du No 16 de la rue Carondelet.

Une majorité des vétérans présents, y compris le général Klapka, ont exprimé le désir que les fonds provenant du concert soient laissés dans la caisse du comité, pour être employés au besoin des vétérans hongrois. Le comité a accédé à ce désir.

Le colonel G. W. Custer et le général P. G. Hébert, délégués de la société des Vétérans à la Convention nationale des vétérans, qui a lieu en ce moment à Washington, D. C., le 15 juin et 16 juillet.

N. B.—Les officiers permanents seront élus le 10 août prochain.

Le Lieut.-Col. REMONSTON,
Président et secrétaire,
des vétérans hongrois de la Louisiane.

30 juillet—2f

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière. S'adresser au No 120, rue Esplanade.

En débarquement du vapeur Louisiana de Bordeaux et en magasin :

200 barriques VIN ROUGE F. F.—J. M.
103 barriques VIN ROUGE "Montferrand," ex-bateau de Richard Frères.
50 hectolitres COGNAC "Alfred Fabre."
100 caisses do "Alfred Fabre."
100 do do "Alfred Fabre."
100 do LIQUEUR DE DERNIÈRE de Bordeaux.
25 caisses BITTER "Gentiane."
75 do BITTER "Agénois."
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
1er rue Decatur (entrepôt), 36 Vieille-Levée.
31 juillet—5 f

En débarquement du vapeur Louisiana de Bordeaux :

50 barriques VIN ROUGE "Portes Frères"
20 demi barriques VIN BLANC
1 barrique VINAIGRE D'ORLÉANS.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
31 juillet—3f 36 Vieille-Levée.

En débarquement du vapeur Louisiana de Bordeaux :

50 barriques VIN ROUGE "Portes Frères"
20 demi barriques VIN BLANC
1 pièce VINAIGRE D'ORLÉANS.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
31 juillet—3f 36 Vieille-Levée.

En débarquement du vapeur Louisiana de Bordeaux :

50 barriques VIN ROUGE "Portes Frères"
20 demi barriques VIN BLANC
1 pièce VINAIGRE D'ORLÉANS.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
31 juillet—3f 36 Vieille-Levée.

—Un procès en séparation de corps, des plus curieux, vient d'avoir lieu devant le tribunal. Les griefs de la femme ne sont pas longs à énumérer, comme on va voir, mais ils sont typiques.

Un agent du service de la société (désignons-le par l'initiale A....) pour ne pas le gêner dans sa carrière, avait une femme et une maîtresse d'occasion. La seconde lui fit trouver la première très gênante.

Il avait une belle-mère avec qui jusque-là il avait vécu en bonne intelligence ; il se sépara d'elle. Sa femme refusa alors de le suivre, et se retira chez ses parents.

Un soir que A.... faisait son service tout en se promenant, il la rencontra au bras de sa belle-mère. La vue des deux femmes l'exaspéra tellement que, sans autre forme de procès, il arrêta madame A.... et la conduisit au poste où elle passa la nuit. Le lendemain matin, elle comparut devant la commissaire de police qui, après avoir entendu ses explications, la fit mettre immédiatement en liberté.

Madame A...., considérant que le procédé de son mari constituait une injure grave, a demandé la séparation de corps. Le tribunal d'abord, la cour ensuite, l'a accordée en se fondant sur le fait de l'injure et sur celui de l'abandon de sa femme par l'agent de la sûreté.

Avouez que A.... est un joli original.

LES SOUSSIGNÉS annoncent respectueusement qu'ils ont publié, sous le titre de *Journal des Familles*, un journal qui doit paraître deux fois par semaine dans un but d'entière utilité pour les familles. Le premier numéro paraîtra dimanche prochain, sera mis en vente le jour de sa date.

J. FERROUILLET,
Professeur de Littérature.
A. MORELLI,
Peintre.
30 juil—2f

MARIE, avant-hier, à 4 heures du soir, à l'église St-August